

AR Prefecture

063-256301375-20250312-DCS20250310-DE
Reçu le 26/03/2025
Publié le 26/03/2025

**Syndicat Mixte pour l'Aménagement
et le Développement des Combrailles**

Place Raymond Gauvin
63390 St Gervais d'Auvergne

N° DCS20250310

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mil vingt-cinq, le 12 Mars à 16h30, le Comité Syndical dûment convoqué s'est réuni à Saint-Gervais-d'Auvergne, sous la présidence de Monsieur Boris SOUCHAL.

Date de convocation : 17/02/2025.

Nombre de membres : en exercice : 115

Présents : 75

Votants : 78 (dont 2 doubles voix et 1 pouvoir)

Monsieur Marc GIDEL a été nommé secrétaire de séance.

Objet : Marché Public – Signalétique Combrailles

Afin de renouveler la signalétique de type RIS et totem patrimoine, et suite à la délégation donnée par le comité syndical du 29 janvier 2025 au président, celui-ci a lancé une consultation relative à la conception, la fabrication et la pose de RIS Combrailles et de Totems patrimoine (cahier des charges en annexe).

Ce marché comprend deux lots :

Lot 1 : conception, fabrication et pose de 13 Relais Information Service (RIS) Combrailles,

Lot 2 : conception, fabrication et pose de 16 totems patrimoine.

Au 7 mars 2025, 6 offres ont été déposées via la plateforme de dématérialisation des marchés publics.

Une grille d'analyse de ces offres a été présentée en comité syndical, elle est établie sur la base des critères de notation issus du règlement de consultation.

Les offres sont ainsi classées de la manière suivante :

- Signaux Girod pour un montant de 77 638,48 € HT pour le lot 1 et de 26 731,52 € HT pour le lot 2 : note de 97 sur 100
- SAS AD Productions pour un montant de 72 312 € HT pour le lot 1 et de 28 080 € HT pour le lot 2 : note de 95,3 sur 100
- Probalis pour un montant de 94 975 € HT pour le lot 1 et de 36 288 € HT pour le lot 2 : note de 90,54 sur 100
- Alliance Consultants pour un montant de 90 379 € HT pour le lot 1 et de 45 840 € HT pour le lot 2 : note de 84,9 sur 100
- 3DI SARL pour un montant de 77 575 € HT pour le lot 1 et de 44 960 € HT pour le lot 2 : note de 97 sur 100
- Boscher pour un montant de 118 455,60 € HT pour le lot 1 et de 55 014,40 € HT pour le lot 2 : note de 83,4 sur 100

AR Prefecture

063-256301375-20250312-DCS20250310-DE
Reçu le 26/03/2025
Publié le 26/03/2025

Où cet exposé, après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité,

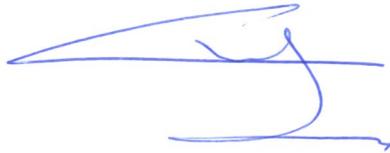
DECIDE : de retenir l'offre déposée Signaux Girod pour un montant de 77 638,48 € HT pour le lot 1 et de 26 731,52 € HT pour le lot 2.

DIT : que les crédits seront disponibles au compte 2152 du budget 2025.

Fait et délibéré les jours mois an que dessus, au registre sont les signatures.
Pour copie conforme
Certifiée exécutoire

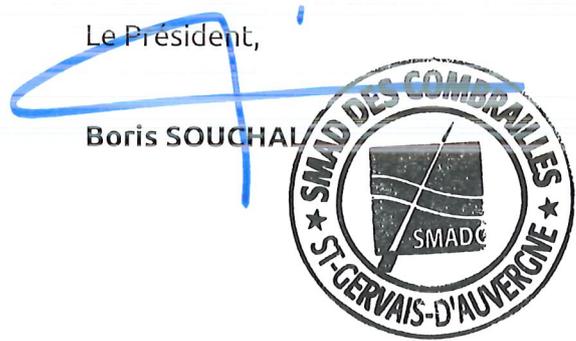
Le Secrétaire de séance,

Marc GIDEL



Le Président,

Boris SOUCHAL



AR Prefecture

063-256301375-20250312-DCS20250310-DE
Reçu le 26/03/2025
Publié le 26/03/2025

S M A D
des Combrailles

MARCHE DE FOURNITURES
PROCEDURE ADAPTEE

**Conception graphique, fabrication et
pose de signalétique touristique**

CAHIER DES CHARGES

DATE ET HEURE LIMITES DE REMISE DES OFFRES :
le vendredi 7 mars à 12h00



SMADC
Maison des Combrailles
2 Place Raymond Gauvin
63390 SAINT-GERVAIS-D'Auvergne
smadc@combrailles.com

AR Prefecture

Sommaire

75-20250312-DCS20250310-DE
Reçu le 26/03/2025
Publié le 26/03/2025

<u>Présentation</u>	5
I. <u>1.Les Combrailles</u>	5
II. <u>2.Le maître d’ouvrage : le Syndicat Mixte pour l’Aménagement et le Développement des Combrailles (SMADC)</u>	5
II. <u>Objet de la consultation</u>	6
III. <u>1.Objet du marché</u>	6
IV. <u>2.Définition des prestations</u>	6
V. <u>3.SPECIFICATIONS TECHNIQUES</u>	6
a) <u>FONCTIONNALITE</u>	6
b) <u>LES QUANTITÉS</u>	6
c) <u>LA CONCEPTION GRAPHIQUE : RIS Combrailles et totems de valorisation patrimoniale</u>	7
d) <u>LA FABRICATION : RIS Combrailles et totems de valorisation patrimoniale</u>	7
e) <u>LA POSE : RIS Combrailles et totems de valorisation patrimonial</u>	7
f) <u>LA LOCALISATION</u>	8
g) <u>LES GARANTIES</u>	8
VI. <u>4.TRANSMISSION ET EXPLOITATION DES CONCEPTIONS GRAPHIQUES</u>	9
VII. <u>5.LIVRABLE ET CALENDRIER</u>	9
<u>Annexe n°1 : Carte des Combrailles</u>	10
<u>Annexe n°2 : Stratégie de Développement Touristique</u>	10

AR Prefecture

063-25661073-2025012-DCS20250310-DE
Reçu le 26/03/2025
Publié le 26/03/2025

VI. Présentation 1. Les Combrailles

Les Combrailles, ce sont 99 communes situées au nord-ouest du département du Puy-de-Dôme (voir annexe n°1), au cœur de l'Auvergne. Les Combrailles sont constituées de hauts plateaux granitiques, déchirés par l'activité volcanique et entaillés par les gorges de la Sioule. Cette rivière est l'épine dorsale de ce pays encadré par les Volcans d'Auvergne, avec la Chaîne des Puys-faille de Limagne classée au Patrimoine Mondial de l'UNESCO, les Monts Dore et le plateau du Limousin.

Ce territoire offre aux visiteurs et plus particulièrement aux amateurs de nature (randonnée et pêche principalement) des paysages très différents : entre bocages et hauts plateaux, gorges profondes, méandres sinueux, grands espaces boisés avec les volcans pour toile de fond, les contrastes paysagers sont saisissants et de nombreux lieux encore sauvages.

Outre la nature préservée, la beauté des panoramas, les Combrailles ont d'autres atouts à faire valoir comme son terroir (maillage de petits producteurs locaux), son patrimoine varié avec ses éléments moteurs (Viaduc des Fades, châteaux...), et ses événements phares (festival Bach en Combrailles, Comboros...)

2. Le maître d'ouvrage : le Syndicat Mixte pour l'Aménagement et le Développement des Combrailles (SMADC)

Le Syndicat Mixte pour l'Aménagement et le Développement des Combrailles (SMADC) regroupe et fédère 99 communes rurales (représentant environ 48 000 habitants) du département du Puy-de-Dôme. Il intervient dans de multiples domaines : développement économique, agricole, urbanisme, culture, santé, tourisme, informatique, etc...

Le SMADC exerce au titre de ses compétences obligatoires la compétence tourisme définie de la manière suivante :

« Le syndicat :

- Assure la définition d'une stratégie de développement touristique présentant un intérêt pour l'ensemble du territoire syndical, en coopération avec ses membres ;
- Assure l'accueil, l'information, la promotion touristique et la commercialisation de produits touristiques, au travers de la gestion d'un office de tourisme. »

A ce titre, le SMADC se doit donc de mettre en place une stratégie de développement touristique (Annexe n°2) sur plusieurs années ; ainsi que des outils et des aménagements pour développer cette thématique et les retombées économiques associées.

Dans un objectif de promotion touristique, le syndicat a créé le 1er janvier 2010 un office de tourisme. Il intervient sur le territoire de l'ensemble des adhérents du SMADC. Par ailleurs, ledit syndicat perçoit la taxe de séjour dans les conditions fixées par les lois et règlements en vigueur.

L'Office de Tourisme des Combrailles (OTC) est ainsi chargé d'assurer l'accueil, l'information, la promotion touristique des Combrailles et la commercialisation de produits touristiques.

En accord avec la stratégie de développement touristique, et sa déclinaison en stratégie marketing, l'OTC multiplie les actions de communication et de promotion print et web pour développer la notoriété de la destination.

Au titre de sa compétence tourisme, le SMAD des Combrailles, en lien avec le service culturel, a initié un travail de remise à niveau de sa signalétique touristique (cf : Axe 3 « Accueil, qualité et diversification de l'offre » et la fiche 19 « Définir un schéma de signalétique touristique » de la stratégie de Développement touristique du territoire.

IX. Objet de la consultation

AR Préfecture

1. Objet du marché

063-25601375-20250312-DCS20250310-DE

Recu le 26/03/2025

Publié le 26/03/2025

Les stipulations du présent cahier des clauses techniques particulières portent sur la conception graphique, la fabrication et la pose de Relais d'Informations Services et de totems patrimoine en harmonie avec la nouvelle charte de signalétique touristique de territoire des Combrailles validée lors de l'Assemblée du SMAD des Combrailles le 30 octobre 2024.

Dans le cadre de sa stratégie de Développement touristique (Axe 3 : Fiche n°9), le SMAD des Combrailles souhaite mettre à jour sa signalétique touristique sur le territoire des Combrailles. Il prévoit pour cela l'acquisition de signalétiques RIS Combrailles ainsi que des totems de valorisation patrimonial.

Outre l'acquisition de ces panneaux, le présent marché comporte des prestations de conception et de pose de cette signalétique.

La prestation se compose de 2 lots :

- La conception, la fabrication et la pose de RIS Combrailles
- La conception, la fabrication et la pose de Totems patrimoine

2. Définition des prestations

Chacun des lots est constitué de 3 missions faisant à appel à des compétences différentes :

- La conception graphique des RIS Combrailles (2 parties : volet bleu et volet vert) et des totems patrimoine,
- La fabrication des RIS Combrailles (2 parties : volet bleu et volet vert) et des totems patrimoine,
- La pose des RIS Combrailles (2 parties : volet bleu et volet vert) et des totems patrimoine,

Seul 2 éléments « Bleus » du RIS Combrailles seront livrés directement dans les locaux du SMAD des Combrailles à Saint-Gervais d'Auvergne.

Concernant les différentes étapes de ce marché, le prestataire devra respecter le guide technique de la nouvelle charte de signalétique touristique de territoire (annexe 3).

La prestation est donc ouverte au groupement mais il conviendra de définir un chef de fil à ce groupement.

3. SPECIFICATIONS TECHNIQUES

a) FONCTIONNALITE

Ces types de signalétique touristiques sont conçus pour donner de l'informations aux visiteurs. Ils devront répondre aux besoins d'une installation permanente. Ils devront respecter la nouvelle charte de signalétique touristique du territoire (cf : guide technique de la nouvelle charte de signalétique touristique de territoire).

b) LES QUANTITÉS

Vous trouverez ci-dessous les quantités de fabrication demandées pour chaque type de signalétique :

Types de signalétiques	Nombre
RIS Combrailles : élément « bleu »	15
RIS Combrailles : élément « vert »	13
Totem Patrimoine	16

c) LA CONCEPTION GRAPHIQUE: RIS Combrailles et totems de valorisation patrimoniale

063-256301375-20250310-DCS20250310-DE
Reçu le 26/03/2025
Que ce soit les RIS Combrailles ou les totems patrimoniaux, ceux-ci devront respecter scrupuleusement les principes graphiques définis dans le guide technique de la nouvelle charte signalétique de territoire (Annexe 3).

Tous les éléments nécessaires à la création graphique (textes et photos) seront fournis par le SMAD. Le SMAD devra valider toutes les maquettes avant fabrication.

Concernant les RIS Combrailles (2 éléments) :

- L'élément « bleu » du RIS Combrailles sera identique sur l'ensemble des panneaux ;
- Tous les éléments « verts » du RIS Combrailles (ce que l'on peut faire à proximité...) seront différents en fonction de leur lieu d'implantation

Pour le totem patrimoine, celui-ci pourra être réalisé en monochromie, bichromie ou quadrichromie en fonction du patrimoine.

Les textes et photos fournis par le SMAD restent sa propriété intellectuelle et ne seront en aucun cas transférés au titulaire du marché.

d) LA FABRICATION: RIS Combrailles et totems de valorisation patrimoniale

Le candidat devra respecter scrupuleusement les éléments mentionnés dans le guide technique de la nouvelle charte signalétique de territoire (Annexe 3).

Pour rappel, les totems patrimoine, pourront être réalisés en monochromie, bichromie ou quadrichromie en fonction des sites et/ou du patrimoine choisis.

e) LA POSE : RIS Combrailles et totems de valorisation patrimoniale

Ce marché inclut la pose de signalétique à savoir :

- 13 éléments « bleus » du RIS Combrailles
- 13 éléments « verts » du RIS Combrailles
- 16 totems patrimoine

Les lieux d'implantation seront définis avec précision à l'aide d'un schéma d'implantation et cartographiés sur une couche SIG. Cette couche SIG sera transmise au prestataire retenu.

Suite à la validation des BAT pour la fabrication du matériel, des réunions de terrain seront prévues entre le maître d'ouvrage et le prestataire pour déterminer, selon les cas qui peuvent être rencontrés, les modalités de pose des panneaux.

Le prestataire réalisera pour chaque panneau une visualisation et une projection in-situ des panneaux qui seront installés grâce à un photomontage. Ce document servira de bon-à-tirer pour l'implantation des panneaux, une fois validés par le maître d'ouvrage.

Le prestataire retenu dans le cadre du présent marché devra impérativement effectuer les démarches de demandes d'autorisations préalables de pose de la nouvelle signalétique dans les communes concernées. Celui-ci veillera également à ce que les règles de sécurité à mettre en œuvre pour la réalisation de la prestation sur des axes routiers soient respectées.

Le prestataire fournira un calendrier précis de pose des RIS et Totems afin que le SMADC puisse s'organiser pour être présent sur site si besoin. Le délai de prévenance avant chaque pose sur site est fixé à 2 semaines.

AR Prefecture
f) LA LOCALISATION

063-256301375-20250312-DCS20250310-DE
Reçu le 26/03/2025

Les emplacements précis des dispositifs (panneaux RIS et Totems Patrimoine) seront définis par le maître d'ouvrage en coordination avec les collectivités locales et les parties prenantes.

Néanmoins, voici un tableau détaillant les emplacements des différentes signalétiques :

Types de signalétique	Communes concernées par la pose
RIS Combrailles : élément « bleu » et « vert »	Lapeyrouse
	Pionsat
	Saint-Gervais
	Biollet
	Pouzol/Menat
	Charbonnières les Vieilles
	Queuille
	Les Ancizes
	Chapdes-Beaufort
	Pontgibaud
	Saint-Pierre le Chastel
	Giat
	Bourg-Lastic
Totems patrimoine	Charensat
	Roche d'Agoux
	Pionsat
	Saint-Eloy-les-Mines
	Menat
	Saint-Remy-de-Blot
	Saint-Hilaire la Croix
	Queuille
	Les Ancizes/Sauret
	Loubeyrat
	Chapdes-Beaufort
	Pontgibaud
	Pontaumur
	Herment
Messeix	
Voingt	

Un plan plus détaillé des emplacements sera fourni avant le début des travaux.

g) LES GARANTIES

Le candidat s'engage à garantir l'ensemble du mobilier installé pour une durée minimale de 10 ans. La garantie ne pourra s'appliquer, sous réserve des dispositions légales et réglementaires (notamment de l'article 1641 du code civil et des articles 1386-1 et suivants du code civil) que pour des matériels défectueux, dont le vieillissement prématuré, l'usure anormale, ou un défaut de conception, justifieraient de l'application de la garantie. Toute dégradation liée à un acte de vandalisme est exclue de la mise en œuvre de la garantie.

4. TRANSMISSION ET EXPLOITATION DES CONCEPTIONS GRAPHIQUES

Le prestataire s'engage à fournir les documents graphiques finaux dans des formats numériques consultables et modifiables par le maître d'ouvrage (In Design, Illustrator,...). Une fois toutes les conceptions graphiques validées par le maître d'ouvrage, les fichiers sources seront envoyés par clé USB à l'adresse postale du maître d'ouvrage.

Ces fichiers pourront être réutilisés par le maître d'ouvrage

5. LIVRABLE ET CALENDRIER

La mission devra être réalisée selon le calendrier opérationnel suivant.

La durée maximum de réalisation est fixée à :

- 6 mois à compter de la date de réception de la notification d'attribution par le prestataire retenu pour les RIS Combrailles
- 12 mois à compter de la date de réception de la notification d'attribution par le prestataire retenu pour les totems patrimoine

Étape	Date / Période
Limite de remise des offres	Le vendredi 7 mars 2025 à 12h
Période conception graphique des RIS Combrailles	Avril 2025 – Mai 2025
Période de pose des RIS Combrailles	Juin 2025 – Septembre 2025
Période conception graphique des totems patrimoine	Octobre 2025 – Décembre 2025
Période de pose des totems patrimoine	Janvier – Mars 2025

6 PROPRIETE INTELECTUELLE

La propriété intellectuelle de cette prestation (volet conception graphique) est régie par le Cahier des Clauses Administratives Générales applicables aux marchés publics de prestations intellectuelles 2021 (CCAG-PI 2021).

Les résultats produits seront propriété du maître d'ouvrage.

Le titulaire du marché cède, à titre exclusif, l'intégralité des droits ou titres de toute nature afférente aux résultats permettant au maître d'ouvrage de les exploiter librement. Le prix de cette cession sera compris dans le montant demandé au titre de la réalisation de l'étude.

Le maître d'ouvrage se réserve tout droit de reproduction des documents, dans le respect des dispositions relatives à la propriété intellectuelle du CCAG-PI 2021.

Sur décision du maître d'ouvrage, les livrables pourront être communiqués aux collectivités partenaires ainsi qu'à des structures institutionnelles.

AR Prefecture

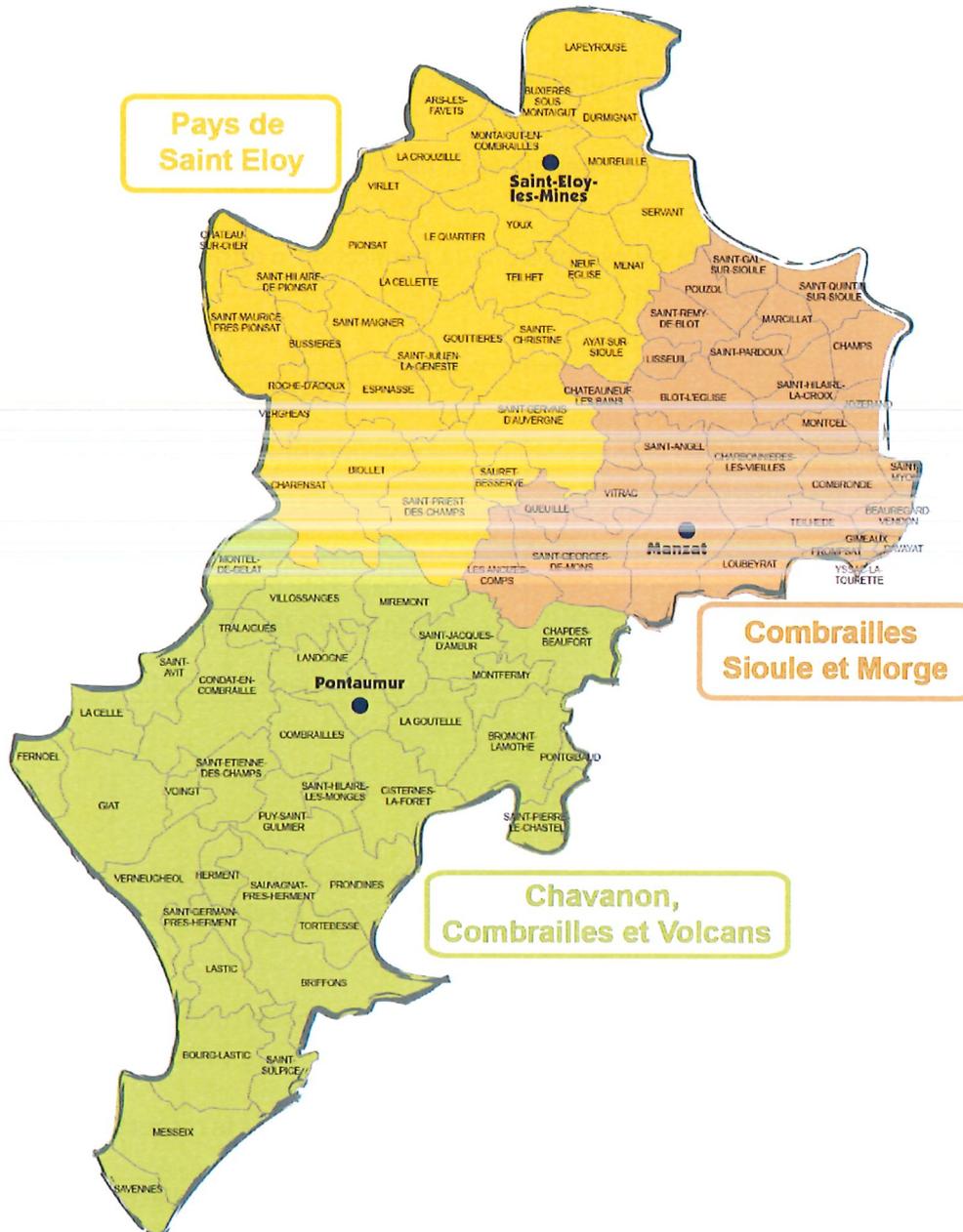
063-256301375-20250312-DCS20250310

Reçu le 26/03/2025

Publié le 26/03/2025

Annexes

Annexe n°1 : Carte des Combrailles



Annexe n°2 : Stratégie de Développement Touristique

<https://www.smad-des-combrailles.fr/images/3->

[Tourisme/Stratégie de Développement Touristique 2023 2027 Complète.pdf](https://www.smad-des-combrailles.fr/images/3-Tourisme/Stratégie de Développement Touristique 2023 2027 Complète.pdf)

AR Prefecture

063-256301375-20250312-DCS20250310-DE
Reçu le 26/03/2025
Publié le 26/03/2025

ASSEMBLEE GENERALE DU 12 MARS 2025
A ST-GERVAIS D'Auvergne
Liste des Présents

COMMUNES	DELEGUES PRESENTS
Ayat-sur-Sioule	Michel CHASSAGNOL
Beauregard-Vendon	Denis GEORGES
Biollet	Claude CHAMBON
Blot-l'Eglise	Denis BARDEL
Briffons	Alain BOUSCAUD
Bussiè-res-près-Pionsat	Fanny BRIAT
Buxières-sous-Montaigut	Philippe WROBEL
Champs	Guillaume CRISPYN
Chapdes-Beaufort	Bernard COULAUDON
Charbonnières les Vieilles	Géraldine JAFFEUX
Château-sur-Cher	Robert DUBUIS
Combrailles	Jean-Michel MOUNAUD
Combronde	Etienne ONZON
Condat-en-Combraille	Pascal MOUTON
Davayat	Jean-Louis FABRE
Espinasse	Patricia ROSSIGNOL
Fernoël	Pascal GAULON
Giat	Dominique BARBARIN BADIÈRE
Gimeaux	Françoise CHAPUT
Gouttières	Sébastien RICHARDOT
Herment	Boris SOUCHAL
Jozerand	Jean-Luc PORTE
La Celle d'Auvergne	Gérard BADET
La Cellette	Sophie COMBEMOREL
Landogne	Claude COLLANGE
Lapeyrouse	Sabine MICHEL
Lastic	Francis BOUYOUX
Le Quartier	Annelise DURON
Les Ancizes Comps	Didier MANUBY
Lisseuil	André BROMONT
Marcillat	Bernard LESCURE
Menat	Corinne GARACHON
Miremont	Philippe BRICHEUX
Montcel	Françoise-Paule MATHEY
Montel-de-Gelat	Robert FAREJEAUX
Moureuille	Hélène VERNADAT
Pionsat	Jérôme GAUMET
Pontaumur	Charles CARRIAS
Prompsat	Hubert CHAPUT
Prondines	André MONNERON
Puy-Saint-Gulmier	Cédric ROUGHEOL
Roche d'Agoux	Laurence ORIOL
Saint-Avit	Nicolas MONTPEYROUX
Sainte-Christine	Gérard COMBEAUD
Saint-Gal sur Sioule	Charles SCHIETTEKATTE
Saint Gervais d'Auvergne	Jean-Claude GAILLARD
Saint-Hilaire-de-Pionsat	Denis ASTRUC
Saint Maurice de Pionsat	Daniel DIONNET
Saint-Myon	Jérôme MEYNET
Saint-Pierre-le-Chastel	Marc TARDIF
Saint-Priest-des-Champs	Marie-Claude BAGNAUD
Saint-Rémy-de-Blot	François ROGUET
Sauret-Besserve	Jacques LAGUET
Sauvagnat	Franck MILORD
Servant	Sylvain DURIN
Teilhède	Olivier SURE

063-256301375-20250312-DCS20250310-DE Reçu le 26/03/2025 Publié le 26/03/2025	Tortebesse Verneugheol Villosanges Vitrac Voingt Youx	Gilles BOULAY Gilles BERNARD Bernard THOMAS Jean-Yves NEDELLEC Fabien ROUGIER Josias GARCIA Olivier GLOWACKI
COMMUNAUTES DE COMMUNES	DELEGUES PRESENTS	
Chavanon Combrailles et Volcans	Yannick BONY Janette VIALETTE-GIRAUD Frédéric SABY	
Combrailles Sioule et Morge	Sébastien GUILLOT Julien PERRIN Gérard VENEALT	
Pays de Saint-Eloy	Laurent DUMAS Jean-Claude CAZEAU Marc GIDEL	

CONSEILLERS DEPARTEMENTAUX PRESENTS	
Canton de Saint-Eloy-les-Mines	Jérôme GAUMET
Canton de Saint-Eloy-les-Mines	Jocelyne LELONG
Canton de Saint-Georges-de-Mons	Clémentine RAINEAU
Canton de Saint-Georges-de-Mons	Grégory BONNET
Canton de Saint-Ours	Cédric ROUGHEOL

Communes non représentées ou absence des délégués titulaire et suppléant :

Ars-les-Favets	Bourg-Lastic
Bromont-Lamothe (excusé)	Charensat (excusées)
Châteauneuf les Bains (excusée)	Cisternes-la-Forêt (excusé)
Durmignat (excusée)	La Crouzille
La Goutelle (excusées)	Loubeyrat (excusés)
Manzat	Messeix
Montaigut en Combraille	Montfermy
Neuf-Eglise (excusée)	Pontgibaud (excusée)
Pouzol (excusée)	Queuille
Saint-Angel (excusé)	Saint-Eloy les Mines
Saint-Etienne-des-Champs	Saint-Georges de Mons
Saint-Germain-près-Herment	Saint-Hilaire-la-Croix (excusé)
Saint-Hilaire-les-Monges	Saint-Jacques d'Ambur (excusée)
Saint-Julien-la-Geneste (excusé)	Saint-Maigner
Saint-Pardoux (excusé)	Saint-Quentin-sur-Sioule
Saint-Sulpice	Savennes (excusée)
Teilhet	Tralaigues
Virlet	Yssac-la-Tourette (excusé - POUVOIR)

Conseillers Départementaux excusés ou absents :

Monsieur Bertrand BARRAUD, Représentant du Président Conseil Départemental du Puy-de-Dôme (excusé)
 Madame Audrey MANUBY, Conseillère Départementale du Canton de Saint-Ours (excusée)